AR PREFECTURE
006-240600593-20181001-180907-DE
Reçu le 08/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Modification du tableau des effectifs

Décision n° 18 10 07

L'an deux mille dix huit, le lundi 1 octobre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchampt, Messieurs Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Mesdames Michèle Maurel, Nadine Ezingeard, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Cyril Piazza par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel et Monsieur Georges Blanc par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Monsieur Stéphane Sainsaulieu,

Monsieur Philippe Mineur a été nommé secrétaire de séance

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant les avancements de grades,
Considérant les besoins en recrutements, les réorganisations de service et de temps de travail,
Considérant l'avis du Comité technique en date du 10 septembre 2018,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré,

Décide l'ouverture de :
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (17,5h)
- 1 poste d'agent de maitrise principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet (17,5h)
- 3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (23h)
- 1 poste infirmier en soins généraux à temps non complet (28h)
- 1 poste infirmier en soins généraux à temps non complet (17,5h)
- 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal 1ère classe à temps complet
- 1 agent social à temps non complet (28h)
- 1 agent social à temps complet

Décide la fermeture de :
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (17,5h)
- 1 poste d'agent de maitrise à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (17,5h)
- 4 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (21h)
- 2 postes infirmier en soins généraux à temps complet
- 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps complet
- 1 postes d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps non complet (28h)
- 1 agent social à temps non complet (17,5h)

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 36
Pour : 36
Contre : 0
Abstentions : 0

AR PREFECTURE
006-240600593-20181001-18092-DE
Reçu le 08/10/2018

Arrête le tableau des effectifs comme suit :

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière administrative					
Attaché	A	3	0	2	1
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	2	0	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	5	1	5	0
Adjoint administratif	C	5	3	5	0
Filière technique					
Ingénieur	A	1	0	1	0
Technicien	B	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	0
Agent de maîtrise	C	2	0	2	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	3	1	3	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	13	2	10	3
Adjoint technique	C	20	5	16	4
Filière médico-sociale					
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	2	2	0	2
Educateur principal jeunes enfants	B	1	0	1	0
Educateur jeunes enfants	B	5	2	1	4
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	4	1	4	0
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	17	2	12	5
Agent social 2ème classe	C	29	7	27	2
Filière animation					
Adjt animation principale 1ère classe	C	1	0	1	0
Adjt animation	C	1	0	1	0
TOTAL GENERAL		**120**	**26**	**100**	**20**

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PALLUONS - 90